



CHAMPIONNATS PLUS DE 16 ANS FÉMININES HAUTS-DE-SEINE - PARIS



24 équipes engagées : - 14 du Comité des Hauts-de-Seine
- 10 du Comité de Paris

Brûlage

Le brûlage se fait après 11 matches.

Accession / Relégation :

Accession en Régionale 3

Les équipes 1B ont obligation, sur chaque match, de présenter 2 joueuses minimum âgées de 17 à 23 ans ; en cas de non-respect, pas d'accession possible en R3.

- l'ayant droit du Comité 75 serait la meilleure équipe de Division 1
- l'ayant droit du Comité 92 serait la meilleure équipe de Division 1

Accession en Division 1

- les 2 meilleures équipes de Division 2 quel que soit le comité d'appartenance

Relégation en Division 2

Selon le nombre de descentes de la Régionale 3 Féminine (R3F).

Au moins une descente si aucune de régionale.



1^{re} phase - Brassages

5 poules de 6 sur 10 journées (matches aller-retour).

Poules établies en brassages sous forme de serpent, selon le classement général de l'année N-1 des deux comités.

Brassages Poule A		Brassages Poule B		Brassages Poule C	
1	CSM Puteaux	1	AC Boulogne-Billancourt 1B	1	COM Bagneux
2	Chaville HB	2	ES Colombienne 1C	2	Bois-Colombes Sports 1B
3	Courbevoie HB 1	3	Clamart HB 1B	3	Courbevoie HB 1B
4	PUC 1D	4	Martigua SCL 1	4	Paris SC 1C
5	Martigua SCL 1B	5	PUC 1C	5	Paris Saint-Germain
6	Exempt	6	Exempt	6	Exempt

Brassages Poule D		Brassages Poule E	
1	Levallois SC	1	Entente Vallée Sud 92 1B
2	AS Meudon (FG)	2	Entente Suresnes-Nanterre
3	Issy Paris Hand 1D	3	ES Colombienne 1D
4	Stade Français	4	CSM Finances 1B
5	PSC 1D	5	SCUF
6	USM Malakoff 1C	6	Exempt



2^e phase

Deux niveaux de championnat sont constitués en fonction des résultats des brassages de la 1^{re} phase :

Division 1 Territoriale, Division 2 Territoriale.

La 2^e phase a été modifiée en fonction du nombre réel d'équipes engagées.



12 journées réparties : - 10 journées (matches aller-retour)
- 2 journées de finalités en matches aller-retour

Division 1 Territoriale - Poule A 92/75		Division 1 Territoriale - Poule B 92/75	
1	1 de A : CSM Puteaux	1	1 de B : Martigua SCL 1
2	1 de C : Paris SC 1C	2	1 de D : Issy Paris Hand 1D
3	1 de E : CSM Finances 1B	3	2 de A : Courbevoie HB 1
4	2 de B : ES Colombienne 1C	4	2 de C : Bois-Colombes Sp. 1B
5	3 ^e meilleur 3 ^e : Stade Français	5	4 ^e meilleur 3 ^e : Paris SG
6	Meilleur 3 ^e (E) : Ent. Suresnes-Nanterre	6	2 ^e meilleur 3 ^e (C) : Paris UC 1C

Finalités Division 1 Territoriale - 92/75		
Matches aller-retour : un tirage au sort a été effectué pour déterminer le club recevant		
	Aller : Journée des 30-31.05.2026	Retour : Journée des 06-07.06.2026
M 1 et M 7 (Places 1 – 2)	1 de A : CSM Finances 1B	1 de B : Martigua SCL 1
M 2 et M 8 (Places 3 – 4)	2 de A : Paris SC 1C	2 de B : Courbevoie HB 1
M 3 et M 9 (Places 5 – 6)	3 de B : Paris UC 1C	3 de A : CSM Puteaux
M 4 et M 10 (Places 7 – 8)	4 de B : Bois-Colombes Sp. 1B	4 de A : ES Colombienne 1C
M 5 et M 11 (Places 9 – 10)	5 de A : Ent. Suresnes-Nanterre	5 de B : Paris SG
M 6 et M 12 (Places 11 – 12)	6 de B : Issy Paris Hand 1D	6 de A : Stade Français

À l'issue de cette 2^e phase, l'équipe vainqueur des matchs 1 et 7 sera désignée championne de Division 1 Territoriale du 92–75.
En cas d'égalité entre deux clubs, veuillez vous référer aux règlements fédéraux, page 5.

SAISON 2025-2026

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

9 Allée Jacques-Brel · 92240 Malakoff

5892000@ffhandball.net

09 50 76 94 89

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
COMITÉ
HAUTS DE SEINE



12 journées réparties : - 10 journées (matches aller-retour)
- 2 journées de finalités en matches aller-retour

Division 2 Territoriale - Poule A 92/75		Division 2 Territoriale - Poule B 92/75	
1	3 de A : Paris UC 1D	1	5 de B : Clamart HB 1B
2	3 de C : Paris SC 1D	2	3 de D : ES Colombienne 1D
3	5 de A : Chaville HB	3	4 de A : Martigua SCL 1B
4	4 de B : AC Boulogne-Billancourt 1B	4	4 de C : COM Bagneux
5	4 de D : Levallois SC	5	4 de E : SCUF
6	5 de E : Ent. Vallée Sud 92 1B	6	5 de C : Courbevoie HB 1B

Finalités Division 2 Territoriale - 92/75		
Matches aller-retour : un tirage au sort a été effectué pour déterminer le club recevant		
	Aller : Journée des 30-31.05.2026	Retour : Journée des 06-07.06.2026
M 1 et M 7 (Places 1 – 2)	1 de B : COM Bagneux	1 de A : AC Boulogne-Billancourt 1B
M 2 et M 8 (Places 3 – 4)	2 de A : Levallois SC	2 de B : Martigua SCL 1B
M 3 et M 9 (Places 5 – 6)	3 de A : Ent. Vallée Sud 92 1B	3 de B : ES Colombienne 1D
M 4 et M 10 (Places 7 – 8)	4 de A : Paris SC 1D	4 de B : SCUF
M 5 et M 11 (Places 9 – 10)	5 de B : Courbevoie HB 1B	5 de A : Paris UC 1D
M 6 et M 12 (Places 11 – 12)	6 de B : Clamart HB	6 de A : Chaville HB

À l'issue de cette 2e phase, l'équipe vainqueur des matchs 1 et 7 sera désignée championne de Division 1 Territoriale du 92-75. En cas d'égalité entre deux clubs, veuillez vous référer aux règlements fédéraux, page 5.



RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX

3.3.2 — En cas d'égalité entre deux clubs lors d'une rencontre en matches aller et retour, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

- 1) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours des deux matches,
- 2) en cas de nouvelle égalité, le club déclaré vainqueur est celui ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire,
- 3) si égalité parfaite après application des alinéas 1 et 2, le score est ramené à 0-0 et il y a lieu de faire procéder à des séries de tirs aux buts (voir paragraphe 3.3.6.).

3.3.6 — Déroulement jets de sept mètres

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4^e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

Les joueurs peuvent être disqualifiés pour la prochaine épreuve des jets de 7 mètres dans le cas d'un comportement antisportif significatif et répété (Livret de l'arbitrage 16:6 e). Si cela concerne un joueur qui vient d'être désigné dans le groupe des cinq tireurs, l'équipe doit désigner un autre tireur.